



Rapport de gestion 2011

Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle



Editorial

Message du chef du Département de l'économie, le conseiller d'Etat Thierry Grosjean

Quand j'ai repris les rênes du Département de l'économie, en décembre 2010, j'ai très vite remarqué que le CNIP était un sujet de discussion sensible dans les couloirs du Château. Une de mes premières actions a été alors de rencontrer les organes de direction afin de me faire une idée de ce qui se faisait dans cet établissement et confirmer, si nécessaire, la mise en place de mesures de restructuration.

Au contact des différentes personnes et groupes travaillant aux destinées du CNIP, je me suis vite aperçu de la valeur, de la qualité du travail et surtout du potentiel existant. J'ai donc tout naturellement décidé de sensibiliser mes collègues du Conseil d'Etat à la nécessité de poursuivre leur soutien envers le CNIP et de déposer, sur le bureau du Grand Conseil, un projet de rapport transformant le prêt au CNIP en capital de dotation.

Cette démarche entreprise avec succès (vote du Grand Conseil sans opposition) et la confiance retrouvée ont permis au CNIP de consacrer toute son énergie à sa mission essentielle d'aide à l'insertion par la formation professionnelle. C'est ainsi qu'au fil des mois, les comptes du CNIP ont retrouvé un équilibre certain pour terminer l'année 2011 avec un léger bénéfice.

Aujourd'hui, je ne peux que me réjouir de cette situation tant je suis convaincu du rôle important que joue le CNIP en matière d'économie régionale et de réinsertion sociale et professionnelle. Il est une composante essentielle dans la lutte contre le chômage et l'exclusion tout en facilitant la recherche de main d'œuvre dans les métiers de la main pour les entreprises de la région.

L'année 2010 était une année de doute. L'année 2011 fut celle du redressement. L'année 2012 est, à n'en pas douter, une année prospère qui confirmera que nous avons raison de faire confiance au CNIP.



Cérémonie cours anglage 2011-2012

Organisation du CNIP

Conseil du CNIP

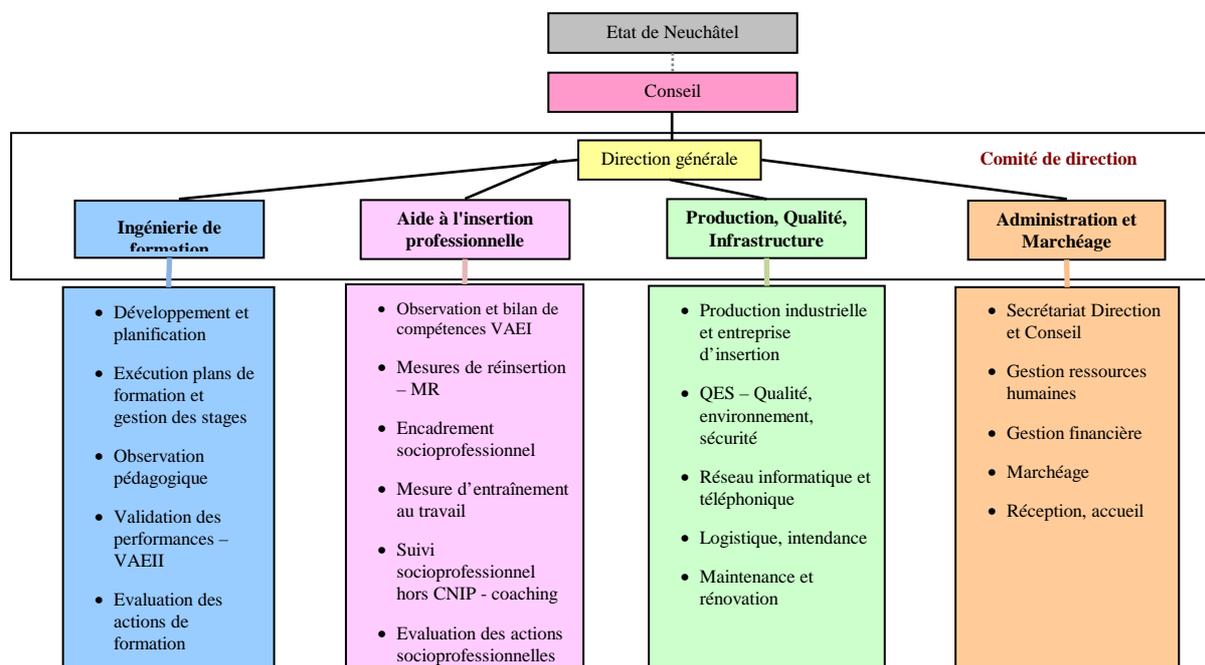
M. Pierre-Alain Storrer, président a.l., industriel
 M. Giorgio Ardia, secrétaire général BCN
 M. Thierry Favre, administrateur délégué Patricmetal
 M. Eric Flury, député
 M. Patrick Herrmann, député
 M. Daniel Huguenin-Dumittan, directeur CNIP
 M. Pierre-Yves Kaelin, représentant du personnel CNIP
 M. Jean-Charles Legrix, député
 M. Jacques-André Maire, conseiller stratégique DECS
 M. Yves Morel, économiste
 M. Florian Serex, directeur Vaucher Manufacture
 Mme Isabelle Weber, députée

A la fin de l'année, MM. Florian Serex et M. Eric Flury ont annoncé leur démission du Conseil.

Direction du CNIP

M. Daniel Huguenin-Dumittan, directeur
 Mme Véronique Gosteli, responsable administrative
 M. Nicolas Pillonel, responsable de la formation
 M. Willy Revel, responsable de la production

Organigramme du CNIP



Mission

Le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle est, au travers de sa loi (LCNIP, 414.231.0) un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, spécialisé dans la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle Art. 2 LCNIP);

Il déploie principalement ses activités dans :

- le développement d'une mission d'observation/bilan de compétences permettant la reconnaissance et la mise en valeur des acquis (niveaux technique, social et scolaire),
- l'organisation de plans de formation modulaire et individualisé qui touchent les secteurs de l'industrie et de l'artisanat,
- le développement de partenariats industriels (production, stage) à disposition des apprenants durant leur parcours de formation;
- et, quand le besoin est démontré, un accompagnement socioprofessionnel.

Le CNIP offre, à plein temps ou en emploi, plusieurs domaines d'activités en observation/bilan de compétences, en formation et en entraînement au travail:

En pratique d'atelier:

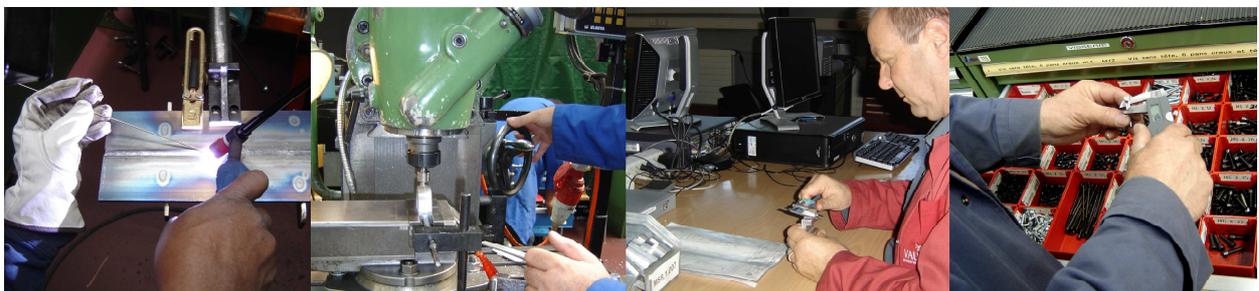
- la mécanique/micromécanique conventionnelle ou CNC,
- l'électrotechnique,
- l'assemblage/soudage,
- le polissage et l'anglage horlogers,
- le contrôle,
- la logistique.

En appui théorique:

Pour appuyer la formation pratique en atelier ou permettre l'acquisition de connaissances supplémentaires, une structure de formation en théorie est également proposée dans différents domaines (mathématiques, français, informatique, aide à l'insertion, technologie).

Dans le cadre de ses activités, le CNIP collabore avec d'autres institutions, groupements actifs dans le domaine de la formation professionnelle et dans l'aide à l'insertion:

- il est membre du CEFNA où il siège au comité de direction,
- Il siège au sein de la Commission cantonale de formation professionnelle du domaine de la formation continue,
- il participe aux différents colloques du Département de l'économie,
- il est membre de la FSPM et de la COMEC.



Les chiffres clefs

	2011	2010
Journées de formation	20326	19422
Occupation moyenne (nb personnes)	85	84
Stagiaires en observation/bilan	139	146
- OAI	64	65
- ORP	75	78
- Autres	0	3
Arrivées en formation	89	85
- OAI	32	15
- ORP	56	69
- Divers	1	1
Personnes envoyées par leur entreprise ayant suivi une formation	139	94
Personnes privées ayant suivi une formation à la carte	6	9
Stages en entreprises	19	27
Collaborateurs-stagiaires de l'atelier Passerelle	38	51
Taux d'absentéisme des apprenants (%)	8.7	9
Taux de réinsertion (%)	51	37

Encadrement

Le CNIP comptait 32 collaborateurs (27.85 EPT) à la fin de l'année 2011.

Le personnel est composé de formateurs d'adultes, de préparateurs, de répondants sociaux ainsi que de personnes travaillant dans l'administration.

Surfaces

Le CNIP occupe sur le site Dubied 5000 m² d'ateliers, de locaux administratifs et de locaux communs.

Certifications



Les faits marquants de l'année

Le bilan au 31 décembre 2011 a démontré clairement une continuité dans le redressement de notre situation. Ce redressement a également convaincu nos partenaires et notamment notre "patron", l'Etat avec le traitement de deux dossiers importants pour le CNIP:

- Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil pour la transformation des prêts financiers octroyés en 2010 en capital de dotation. Le Grand Conseil a accepté sans opposition cette proposition en janvier 2012;
- Signature d'un contrat de prestations entre l'Etat et le CNIP à la fin 2011. Ce contrat redéfinit les missions du CNIP et fixe le cadre des relations entre le CNIP et l'Etat. Il devient ainsi l'outil indispensable dans le fonctionnement du CNIP et surtout démontre, envers les autres partenaires, la volonté du Conseil d'Etat dans le maintien de l'établissement dans le paysage neuchâtelois de l'insertion et de la formation professionnelle des adultes

Signature d'un contrat de prestations entre l'Etat et le CNIP pour 2012 Le Conseil d'Etat souhaite assurer la pérennité de l'établissement

"Le Conseil d'Etat et le conseil du Centre Neuchâtelois d'Intégration Professionnelle (CNIP) ont avalisé la première édition d'un contrat de prestations conjoint. Ce contrat pérennise un établissement devenu un acteur majeur des paysages tant de la réinsertion professionnelle des personnes peu ou pas qualifiées que de la formation continue. En outre, le Conseil d'Etat et le conseil du CNIP observent avec satisfaction que les restructurations mises en place depuis 2010 amèneront des comptes 2011 équilibrés.

Le projet de contrat de prestations porte sur une période d'une année (2012), reconductible automatiquement d'année en année. Il a pour but de :

- *communiquer, intégrer et réaliser les objectifs stratégiques visés par l'Etat ;*
- *définir les prestations et les résultats demandés par l'Etat ;*
- *préciser le montant et l'affectation de la subvention de l'Etat, ainsi que le nombre et l'échéance des versements ;*
- *fixer les obligations contractuelles.*

Cette signature représente donc un pas de plus dans la volonté de clarifier les relations entre les deux partenaires. La mise sur pied d'un contrat de prestations répond également aux exigences de la réforme de l'Etat, plus particulièrement dans la partie consacrée à la gouvernance des partenariats. En outre, conformément à son plan financier, le CNIP s'engagera à assurer l'équilibre de son compte de résultat à moyen terme.

Début 2011, sur mandat du Conseil d'Etat, un groupe de travail, puis une taskforce, ont été chargés de la définition, puis de la mise en œuvre, du repositionnement et de la restructuration du CNIP; ces groupes étaient composés de représentants des organes du CNIP, de représentants de l'administration et de consultants externes. Pour mémoire, après des comptes 2010 qui bouclaient sur un résultat déficitaire de plus de 600'000 francs, force est de constater aujourd'hui que la situation a évolué positivement puisqu'il est prévu que l'exercice 2011 clôture avec quelques dizaines de milliers de francs d'excédents de revenus.

Ce résultat couronne une année 2011 pour le CNIP qui verra vraisemblablement la barre des 40% de réinsertion réussie franchie. De plus, durant cette année, la CNIP a participé à plusieurs groupes de travail régionaux qui ont amené l'ouverture d'un centre d'apprentissage pour polymécaniciens en partenariat avec l'Association des Fleurons du Val-de-Travers. Ce projet prévoit la formation de 40 nouveaux apprentis dans les quatre années à venir. Le CNIP a également participé activement à la formation de treize anciens collaborateurs de l'entreprise Energizer suite à la fermeture du site de la Chaux-de-Fonds en janvier dernier.

Conformément à sa mission, le CNIP continuera à procurer à des adultes les ressources et les compétences nécessaires à une réinsertion dans plusieurs domaines industriels permettant d'assurer la continuité des savoir-faire de la région. "



- Inauguration d'un atelier d'apprentissage pour polymécaniciens

Le 5 juillet 2011 a eu lieu l'inauguration d'un atelier pour apprentis polymécaniciens, une formation duale mise sur pied par l'Association Réseau des Fleurons pour répondre aux besoins de ses membres

La formation se déroule sur 4 ans. Les deux premières années sont réalisées au CNIP, pour la formation pratique, et au CIFOM, pour les cours professionnels.

Pour les années 3 et 4, l'apprentissage se poursuit au sein des entreprises signataires du contrat d'apprentissage avec un suivi organisé et géré par le CNIP.

La formation est dispensée par des formateurs en entreprise. Les contrats sont établis par les entreprises, membres de l'Association.

L'atelier peut accueillir jusqu'à 10 apprentis par degré d'apprentissage et dès 2015, ce sont 40 apprentis polymécaniciens qui seront formés au Val-de-Travers.

- Accréditation européenne en soudure

Le CNIP a obtenu son accréditation de l'Association suisse de soudure (ASS) afin de pouvoir délivrer lui-même la certification aux normes européennes.



- Cours d'anglage

Pour la 4^{ème} année consécutive, le CNIP a organisé en collaboration avec la Convention patronale de l'industrie horlogère un cours pour opérateur en anglage-main. Cette profession, qui demande un savoir-faire extrêmement délicat, n'est plus enseignée dans les écoles et les entreprises. Aujourd'hui pourtant, elle est indispensable pour l'horlogerie très haut de gamme.

12 participants ont suivi le cours d'une durée de 6 mois. Ce cours a débuté par 5 semaines de micromécanique et s'est poursuivi par des cours d'anglage-main complétés par des leçons de mathématiques et de technologie de la montre.

- Nouvelles mesures en faveur de l'AI

Les nouvelles prestations en matière d'observation, spécifique et orientation, élaborées par un groupe de travail, constitué en 2010, ont été présentées aux collaborateurs de l'OAI-NE en février à La Chaux-de-Fonds.

Un nouveau groupe de travail réunissant des collaborateurs du CNIP ainsi que des collaborateurs de l'OAI-NE a oeuvré dès l'automne 2011, sur la mise en place d'une nouvelle mesure qu'est le coaching.

Toutes ces nouvelles mesures sont également à disposition des offices AI des autres cantons qui les utilisent de plus en plus.

- Présentation des domaines d'activités du CNIP aux conseillers ORP du canton de Neuchâtel

Pendant une demi-journée, par groupes, les conseillers ont eu l'occasion de tester activement tous les domaines de formation qu'offre le CNIP.

Le CNIP peut organiser cette visite interactive sur demande pour toutes les personnes intéressées.



- Participation à des manifestations

Le CNIP a participé à différentes manifestations :

- Salon EPHJ-EPMT, à Lausanne
- Festival de la formation
- Rencontres avec milieux économiques

Finances

BILAN		31.12.2011	31.12.2010
ACTIF			
	PATRIMOINE FINANCIER	-	-
100	Disponibilités	-	-
1000	Caisse	343.70	609.45
1002	Banque (BCN)	175'527.50	38'944.17
	Total disponibilités	175'871.20	39'553.62
101	Créances		
1010	Débiteurs	588'944.30	277'921.40
10101	Subventions à recevoir	0.00	300'000.00
	Total créances	588'944.30	577'921.40
104	Actifs de régularisation		
1040	Charges de personnel	2'670.75	0.00
1041	Charges de biens, services et autres	14'025.05	3'500.90
1043	Tranferts du compte de résultats	12'300.00	9'000.00
	Total actifs de régularisation	28'995.80	12'500.90
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours		
1061	Matières premières et auxiliaires	65'808.19	62'712.40
1062	Matériel et fournitures	5'017.25	5'630.94
1063	Travaux en cours	47'500.00	110'651.85
	Total Marchandises, fournitures et tr. en cours	118'325.44	178'995.19
	Total patrimoine financier	912'136.74	808'971.11
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
140	Immobilisations corporelles du PA		
1406	Biens meubles PA	738'049.38	609'200.00
	Total patrimoine administratif	738'049.38	609'200.00
	TOTAL ACTIF	1'650'186.12	1'418'171.11
PASSIF			
	CAPITAUX DE TIERS		
200	Engagements courants		
2000	Créanciers CHF et Euro	272'686.89	316'226.30
20031	Acomptes de tiers reçus (Fleurons)	55'125.00	0.00
2007	Créanciers étrangers € et USD	0.03	0.00
	Total engagements courants	327'811.92	316'226.30
201	Engagements financiers à court terme		
2011	Prêt Etat	1'050'000.00	1'050'000.00
2015	Part à court terme des dettes de leasing à long terme	76'562.16	94'333.16
	Total engagements financiers à court terme	1'126'562.16	1'144'333.16
	Passifs de régularisation		
2040	Charges de personnel	176'264.50	201'334.95
2041	Charges de biens et services	38'492.40	26'344.60
	Total passifs de régularisation	214'756.90	227'679.55
	Engagements financiers à long terme		
2064	Prêt Fleurons	70'000.00	0.00
2067	Contrat de leasing	108'172.50	39'688.55
	Total engagements financiers à long terme	178'172.50	39'688.55
	Total capitaux de tiers	1'847'303.48	1'727'927.56
	CAPITAL PROPRE		
290	Engagements(+) ou avances (-)		
2900	Capital propre	354'288.58	354'288.58
2990	Résultat exercice 2010	-664'045.03	-664'045.03
2990	Résultat exercice 2011	112'639.09	0.00
	Total capital propre (découvert)	-197'117.36	-309'756.45
	TOTAL PASSIF	1'650'186.12	1'418'171.11

COMPTE DE RESULTAT

	Comptes 2011	Comptes 2010
CHARGES		
30 Charges de personnel		
3000 Honoraires du Conseil	17'468.60	10'014.60
3010 Salaires du personnel administratif et exploitation	3'047'085.75	3'390'759.55
30101 Salaires pour vacances et heures	2'694.50	20'000.00
3011 Salaires (remplacements)	13'641.00	126'361.00
3050 Cotisations AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	292'054.15	320'318.85
3051 Cotisations patronales aux caisses de pensions	299'404.45	339'947.35
30511 Remboursement LPP et APG	-7'350.75	0.00
3053 Cotisations patronales aux assurances-sociales	5'600.00	4'678.35
30531 Remb.indemnités journalières de l'assurance-accidents	-24'791.40	-27'798.30
3055 Cotisations à la caisse de remplacement	14'475.65	17'483.60
3090 Formation et perfectionnement du personnel	12'657.25	10'449.35
3091 Recrutement de personnel	5'460.25	0.00
3092 Subventions à recevoir	0.00	-300'000.00
3093 Frais de licenciements/décès	0.00	21'156.60
3094 Gratifications et primes	0.00	2'000.00
3099 Autres charges de personnel	6'247.70	2'244.85
Total charges de personnel	3'684'647.15	3'937'615.80
31 Charges de biens, services, autres charges d'exploitation		
3100 Matériel de bureau	21'493.85	26'163.25
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	481'433.62	402'298.77
31011 Variation stock matériel d'exploitation, fournitures	63'765.54	65'060.01
3102 Imprimés, publications	4'546.15	5'444.35
3103 Littérature spécialisée, magazines (journaux)	397.00	563.00
3104 Matériel didactique	31'464.60	18'155.99
3107 Médecine scolaire	191.60	527.40
3108 Matières premières	68'037.60	70'899.20
31081 Variation stock matières premières	-3'095.79	-187.23
3109 Autres charges de matériel et de marchandises	620.80	1'916.10
3110 Machines et appareils de bureau	1'695.85	318.70
3111 Machines, mobilier et équipement	35'324.70	61'797.30
3113 Matériel informatique	12'500.00	0.00
3120 Alimentation et élimination (Eau, gaz,électricité)	143'621.90	162'239.80
3130 Prestations de services de tiers	83'310.60	122'970.50
3132 Honoraires de conseillers externes	210'773.35	237'324.50
3133 Charges d'utilisation informatiques	59'761.00	53'456.00
3134 Primes d'assurances choses	10'429.45	11'988.10
3137 Impôts et taxes TVA	58'946.20	48'502.35
3144 Entretien des bâtiments	2'953.45	1'781.85
3150 Entretien de machines et appareils de bureau	0.00	4'069.05
3151 Entretien mobilier, machines, équipement	39'279.50	47'070.20
3158 Entretien informatique (matériel)	13'190.00	364.17
3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds	870'062.95	726'501.75
3170 Frais de déplacements et autres frais	10'933.05	18'229.30
3171 Manifestations et réceptions	5'316.05	6'122.20
3181 Pertes sur créances effectives	56.85	0.00
3193 Achats réfectoire/caféteria	1'661.40	7'945.50
3194 Taxes téléphone (alarme-feu)	620.85	5'613.15
3195 Escomptes accordés sur achats	0.00	-260.28
3199 Autres charges d'exploitation	3'340.20	2'203.90
Total charges biens, services, autres charges d'exploitation	2'232'632.32	2'109'078.88
33 Amortissements du patrimoine administratif		
3300 Amort. planifiés, immobilisations corporelles parc existant	70'545.62	67'691.32
Total amortissements du patrimoine administratif	70'545.62	67'691.32
34 Charges financières		
3400 Intérêts passifs des engagements courants	17'968.75	12'819.00
3402 Frais de banque	530.70	472.97
3419 Pertes de change sur monnaies étrangères	90.61	13.43
Total charges financières	18'590.06	13'305.40
TOTAL CHARGES	6'006'415.15	6'127'691.40

REVENUS	<u>Comptes</u> <u>2011</u>	<u>Comptes</u> <u>2010</u>
42 Taxes		
4230 Frais d'écolage (écoles)	66'000.00	87'008.20
4231 Taxes de cours (entreprises)	279'345.60	187'839.50
4250 Ventes - travaux de sous-traitance	1'042'223.95	828'749.64
42501 Ventes - travaux de sous-traitance (5,8% - 2010)	-82'359.60	0.00
4260 Remboursements de tiers	8'549.85	586.10
4265 Escomptes - rabais sur ventes	-0.97	-3'525.24
Total taxe	1'313'758.83	1'100'658.20
43 Revenus divers		
4306 Autres revenus d'exploitation	101'707.80	93'351.45
Total revenus divers	101'707.80	93'351.45
44 Revenus financiers		
4400 Intérêts des liquidités	282.55	220.80
4403 Différence de change	409.61	1'183.87
Total revenus des intérêts	692.16	1'404.67
46 Dédommagements des collectivités locales		
4613 Indemnités des assurances sociales publiques (A.I.)	1'316'325.40	818'362.00
4619 Indemnités LACI	2'438'458.70	2'375'262.90
Total des revenus de transferts	3'754'784.10	3'193'624.90
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers		
4631 Subventions des cantons et des concordats	948'111.35	1'036'514.30
Total subventions des collectivités publiques et de tiers	948'111.35	1'036'514.30
482 Contributions extraordinaires		
4820 Contributions extraordinaires	0.00	38'092.85
	0.00	38'092.85
TOTAL REVENUS	6'119'054.24	5'463'646.37
RESULTAT DE L'EXERCICE pertes et profits	112'639.09	-664'045.03

Flux de trésorerie

Activité d'exploitation	2011
Résultat 2011	112'639.09
+ Amortissements du patrimoine administratif	70'545.62
- Augmentation des créances	-11'022.90
- Augmentation des actifs de régularisation	-16'494.90
+ Diminution des marchandises, fournitures et travaux en cours	60'669.75
+ Augmentation des engagements courants	11'585.62
- Diminution des passifs de régularisation	-12'922.65
Cash flow provenant de l'activité d'exploitation	214'999.63

Activité d'investissement	2011
Dépenses	-199'395.00
dont:	
- Immobilisations corporelles du PA	-199'395.00
Cash flow provenant de l'activité d'investissement	-199'395.00

Excédent de financement	15'604.63
--------------------------------	------------------

Activité de financement	2011
- Diminution des engagements financiers à court terme	-17'771.00
+ Augmentation des engagements financiers à long terme	138'483.95
Cash flow provenant de l'activité de financement	120'712.95

Variation des disponibilités	136'317.58
-------------------------------------	-------------------



CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

N/RÉF.: 5.5.100.1.01 / DH / IC / cs

Neuchâtel, le 24 mai 2012

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2011 du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non

- 2 -

pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec le Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2).

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la Loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

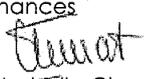
Dans le cadre de notre audit, et conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels n'était pas encore complètement documenté par écrit ni appliqué. En particulier, le processus de bouclage annuel ne fait pas encore l'objet d'une description écrite.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est donc pas encore complètement conforme à la loi suisse, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Nous attirons votre attention sur le fait que les comptes annuels du CNIP présentent un surendettement comptable aux valeurs de continuation au 31 décembre 2011. En date du 24 janvier 2012, le Grand Conseil a décidé de convertir le prêt de l'Etat de Fr. 1'050'000.- inscrit dans les engagements financiers à court terme au passif du bilan en fonds propres (capital de dotation).

Contrôle cantonal des finances

	
Damien Haldimann Expert-réviseur agréé Réviseur responsable	Isabelle Chuat Expert-réviseur agréée


Le chef de service
Michel Poirier
Expert-réviseur agréé